
Bradley vs Thieme, une défense du Difference Making Principle

Matthieu Loubier*¹

¹Université Laval [Québec] – 2325, rue de l'Université Québec G1V 0A6, Canada

Résumé

Cette communication a pour objectif de montrer l'échec de l'offensive rétrospectiviste contre les positions privationnistes à propos du caractère mauvais de la mort. Les rétrospectivistes (*Thieme, Johansen & Risberg*) avancent que la mort d'une personne peut être jugée mauvaise en raison des événements qui précèdent le moment du décès et que les privationnistes (*Nagel, Bradley*) se trompent dans leur analyse philosophique. En se concentrant sur les possibilités du futur que la mort empêche, les privationnistes produiraient des jugements douteux. D'une part, ils semblent forcés d'admettre que lorsque la cause d'une mort était inévitable (un anévrisme cérébral par exemple), la mort en question n'est pas mauvaise. De l'autre, ils ne semblent pas pouvoir faire la différence entre la non-existence pré-natale et la non-existence post-mortem. Les privationnistes n'auraient donc pas le choix d'avancer des conclusions allant à l'encontre de nos intuitions sur le sujet. Du moins, c'est ce que les rétrospectivistes croient. Je montrerai en quoi ces critiques n'atteignent pas le *Difference Making Principle*, un principe privationniste défendu par Benjamin Bradley. Cet outil conceptuel contourne aisément les problèmes soulevés par les rétrospectivistes, tout en maintenant les arguments caractéristiques des positions privationnistes.

Mots-Clés: Analytique, Contrefactuels, Mort, Comparaison, Relation

*Intervenant